Pacé
ville & nature

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 26 01 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ
M^me^ LE GALL
M. ROUAULT
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN
M. BOUFFORT
Mme CABANIS
M. GARNIER
M^me^ BOISNARD
M. AUBERT
M. TRUBERT
M. MOKHTARI
M^me^ LOCHOU-REGNARD
M. PHILOUX
M. CHAIZE
M^me^ HERCEG-GALESNE
M^me^ DANIELOU
M^me^ PAIMPARAY-KANY
M^me^ LEVENÉ
M.LEMARCHAND
Mme QUEMENER
Mme MAUGEAIS
M. GAISLIN
M. BAILLY
M. DUPLESSIX

Date de convocation : 20/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents à l'ouverture de la séance : 21

Quorum réuni

Étaient excusés :
M^me^ MASSART a donné pouvoir à M^me^ LE GALL.
M. BABOU a donné pouvoir à M. GARNIER.
M.CORVOL a donné pouvoir à M. AUBERT.
Mme SIMONESSA a donné pouvoir à Mme QUEMENER.

Étaient absents :
M^me^ LEFEBVRE-BERTIN jusqu'à 20h40.
Mme QUEMENER jusqu'à 20h40.
Mme MAUGEAIS jusqu'à 20h40.
M^me^ KHAN
M^me^ BRICE
M^me^ BATAILLE
M.PAUGAM
M. PERRUDIN

Secrétaire de séance :
M. GARNIER

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_03-DE

39/03 – 26 janvier 2026

Marché hebdomadaires – Droits de place – Tarifs 2026

Le rapporteur,

- propose aux membres la commission, la valorisation des tarifs applicables au 1er janvier 2026.
- de porter de 1.45 € à 1.50 €, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants abonnés/ année entière (Calcul de facturation : 48 semaines x nombre de ml x 1.50€).
- de porter le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour de marché, pour les commerçants abonnés saisonnier (au nombre de présence sur la période accordée) de 1.50€ à 1.60€.
- de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques pour les commerçants abonnés de 2.00€ à 2.10€ par jour pour une prise ;
- de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques pour les commerçants abonnés de 4.00€ à 4.20€ par jour pour deux prises ;
- de porter les tarifs du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants « passagers » de 2.20€ à 2.30€
- de porter les tarifs du branchement aux bornes électriques pour les commerçants « passagers » : 2.50€ à 2.60€par jour pour une prise uniquement ;

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*
***Vu** l'avis du Syndicat des Marchés de France (conformément à l'article L 2224-18 du CGCT) ;*
***Vu** l'avis de la commission paritaire du marché hebdomadaire du 09 novembre 2025 ;*
***Vu** l'avis de la commission Administration générale et moyens d'information du 19 janvier 2026 ;*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2026 :

- 1.50€, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants abonnés.
- 1.60€ le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour de marché, pour les commerçants abonnés saisonnier (au nombre de présence sur la période accordée) ;
- 2.10€, le tarif du branchement aux bornes électriques à pour les commerçants abonnés pour une prise ;
- 4.20€ le tarif du branchement aux bornes électriques pour les commerçants abonnés pour deux prises ;
- 2.30€, le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, pour les commerçants « passager » ;
- 2.60€ le tarif du branchement aux bornes électriques pour les commerçants « passagers » : par jour pour une prise uniquement.

AUTORISE :
le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni 24 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502107-20260126-D_26_39_03-DE

Le secrétaire de séance,

Michel GARNIER.

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

MAIRIE DE PACE
(Ille et Vilaine)